

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2024-04-005

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Éric CHARRE, Brice BOUVIER, Marie-José ESTEVA, Agnès DELCOR, Emilie BOULET, Mathieu GARRIGUE, Laetitia TISSEYRE, Virginie SPITZ, Ludovic THIVOLLE, Angélique FOUSTER

Absents :

M. Quentin FALCOZ donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA

MME Sandrine PIROF donne procuration à M. Brice BOUVIER

M. Bernard PIROF donne procuration à M. Eric CHARRE

Madame Laetitia TISSEYRE a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les budgets primitifs (budget principal et budget annexe Camping sol i neu) arrêtés lors de la réunion de la commission des finances du 20/03/2024.

VU l'avis de la commission des finances en date du 20/03/2024,

VU les projets des budgets primitifs,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les Budgets Primitifs 2024 arrêtés comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL 2024		
Section de Fonctionnement	1 033 000 €	1 033 000 €
Section d'Investissement	1 055 000 €	1 055 000 €
BUDGET ANNEXE HT CAMPING SOL I NEU 2024		
Section de Fonctionnement	133 000 €	133 000 €
Section d'Investissement	102 000 €	102 000 €

DONNE tous pouvoirs à M. Le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Monsieur Le Maire,
Christian PALLARES**



Accusé de réception en préfecture
066-216600056-20240410-202404005-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024